

Bilan de la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes

Année 2023



Juin 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| A. CONTEXTE GÉNÉRAL | 3 |
| B. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY | 4 |
| 1. LE MARAIS DU JAUNAY ET DU GUE-GORAND..... | 5 |
| 1.1. ETAT DES LIEUX..... | 5 |
| 1.2. ARRACHAGE MANUEL..... | 6 |
| 1.3. POINT PARTICULIER SUR L'EGERIA DENSE..... | 7 |
| 2. LE MARAIS DE SOULLANS ET LE MARAIS DE SAINT-HILAIRE ET NOTRE-DAME-DE-RIEZ..... | 8 |
| 2.1. ETAT DES LIEUX..... | 8 |
| 2.2. ARRACHAGE MANUEL..... | 9 |
| 2.3. POINT PARTICULIER SUR LA JUSSIE PEPLOÏDES..... | 10 |
| 2.4. CANAL DE SOULLANS ET ÉCOURS DE L'ISLE..... | 11 |
| 3. LES COURS D'EAU | 13 |
| 3.1. RIVIERE LA VIE - APREMONT | 13 |
| 3.2. RIVIERE LA VIE – LE POIRÉ-SUR-VIE..... | 14 |
| 3.3. RIVIERE LA PETITE BOULOGNE | 15 |
| 3.4. RIVIERE LE GUÉ-GORAND | 16 |
| 3.5. RIVIERE LE NOIRON – AIZENAY | 17 |
| C. PLAN DE GESTION 2023 – MARAIS DE SOULLANS | 19 |
| 1. LA SAUVAGETTE | 19 |
| 1.1. ETAT DES LIEUX..... | 19 |
| 1.2. TRAVAUX REALISÉS..... | 20 |
| 2. LES BACONNIERES..... | 21 |
| 2.1. ETAT DES LIEUX..... | 21 |
| 2.2. TRAVAUX REALISÉS..... | 21 |
| 3. LA PEROUELLE | 22 |
| 3.1. ETAT DES LIEUX..... | 22 |
| 3.2. TRAVAUX REALISÉS..... | 23 |

A. CONTEXTE GÉNÉRAL

Suite à la mondialisation et aux échanges commerciaux, de nombreuses plantes ont été introduites en France pour l'ornement et pour l'aquariophilie comme la Jussie, le Myriophylle du Brésil et l'Egeria densa.

Se développant très rapidement (la biomasse doublant en quinze jours) et n'ayant pas de prédateurs, ces plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) engendrent de nombreux dégâts sur le milieu naturel :

- **accélération du comblement et de l'envasement des fossés,**
- **altération de la qualité de l'eau par la consommation de l'oxygène,**
- **baisse de la biodiversité,**
- **menaces sur les activités économiques et de loisirs (pêche, chasse...).**

Au début de la colonisation, le Syndicat Mixte effectuait la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes uniquement sur deux marais situés sur son territoire :

- le marais du Jaunay et du Gué-Gorand, colonisé depuis 1994 par la Jussie et le Myriophylle du Brésil sur la totalité de sa surface (570 hectares), et depuis 2007 par l'Egeria densa ;
- le marais de Soullans et des Rouches, envahi par le Myriophylle du Brésil depuis 2002, sur un linéaire de 150 m.

Depuis 2018, le nombre de nouveaux sites ne cesse d'augmenter sur l'ensemble des marais et cours d'eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay :

| Marais ou cours d'eau | Commune concernée | PAEE concernée | Nombre de nouveaux sites colonisés | Linéaire découvert en mètre |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Année 2017 | | | 1 | 190 |
| Marais de Baisse | SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ | Myriophylle du Brésil | 1 | 190 |
| Année 2018 | | | 1 | 1 000 |
| Rivière la Vie | LE POIRE-SUR-VIE | Jussie | 1 | 1 000 |
| Année 2019 | | | 4 | 1 820 |
| Marais de Soullans | SOULLANS | Jussie | 2 | 1 800 |
| Rivière la Petite Boulogne | SAINT-ETIENNE-DU-BOIS | Jussie | 1 | 10 |
| Rivière le Gué-Gorand | SAINT-REVEREND | Jussie | 1 | 10 |
| Année 2020 | | | 5 | 5 340 |
| Marais de Soullans | SOULLANS | Jussie | 3 | 3 000 |
| Marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez | SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ | Jussie | 1 | 2 300 |
| Marais des Rouches | NOTRE-DAME-DE-RIEZ | Jussie | 1 | 40 |
| Année 2021 | | | 2 | 126 |
| Marais de Soullans | SOULLANS | Jussie | 1 | 120 |
| Marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez | NOTRE-DAME-DE-RIEZ | Jussie | 1 | 6 |
| Année 2022 | | | 2 | 5 200 |
| Marais de Soullans | SOULLANS | Jussie | 1 | 2 360 |
| Rivière la Vie | APREMONT | Jussie | 1 | 2 840 |

| Marais ou cours d'eau | Commune concernée | PAEE concernée | Nombre de nouveaux sites colonisés | Linéaire découvert en mètre |
|--|--------------------|----------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Année 2023 | | | 4 | 4 588 |
| Marais de Soullans | SOULLANS | Jussie | 1 | 2 |
| Marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez | NOTRE-DAME-DE-RIEZ | Jussie | 1 | 1 955 |
| Rivière le Noiron | AIZENAY | Jussie | 1 | 1 517 |
| Barrage d'Apremont | AIZENAY | Jussie | 1 | 1 114 |
| TOTAL | | | 19 | 18 264 |

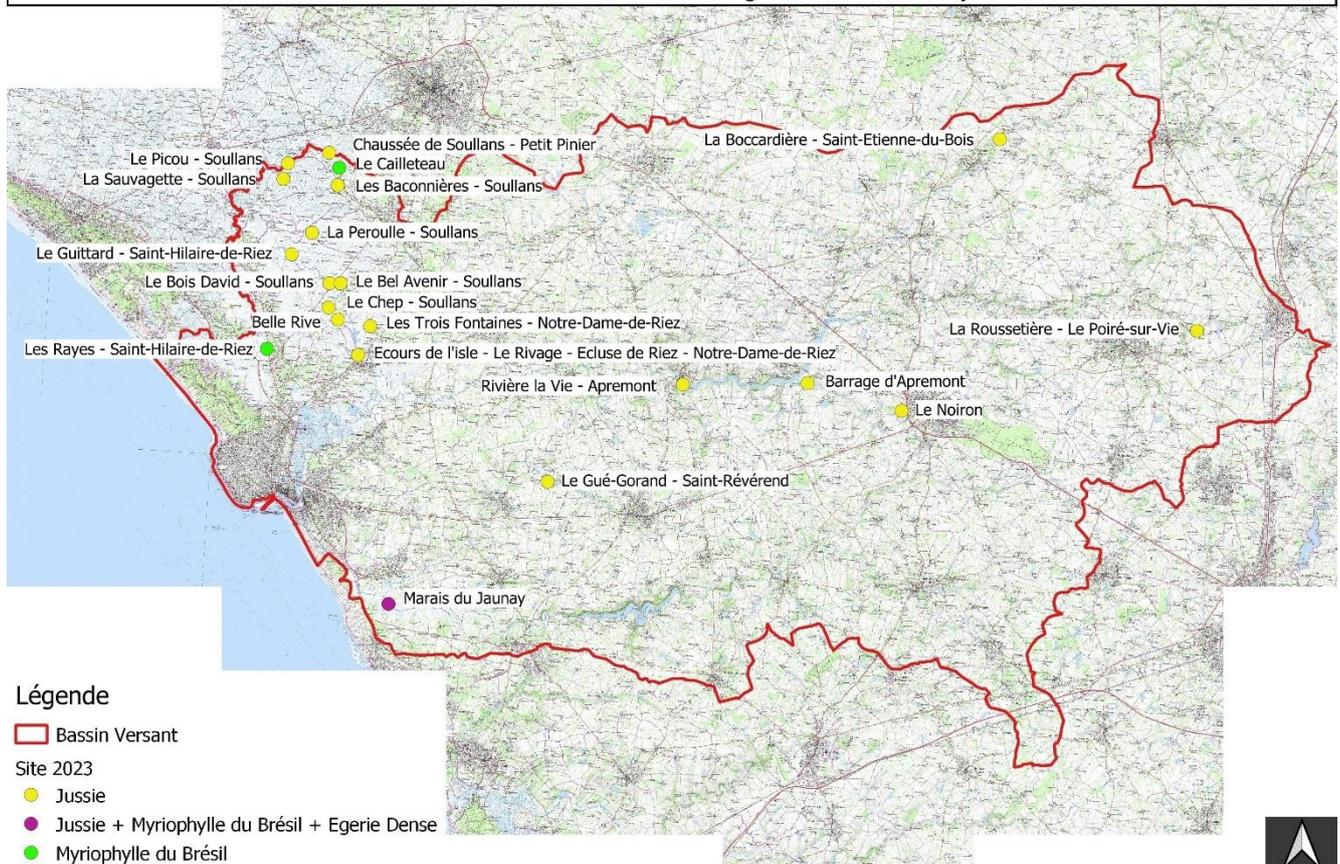
En 2023, 21 sites ont été recensés et suivis par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

B. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

En 2023, la Jussie a été découverte dans quatre nouveaux sites, portant le nombre de secteurs envahis par les plantes invasives à 16 sur les cours d'eau, barrages et marais du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

La Jussie reste très largement représentée puisqu'elle est présente sur tous les sites. Le Myriophylle du Brésil et l'Egéria densa se trouvent uniquement sur le marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux du bassin versant de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Année 2023



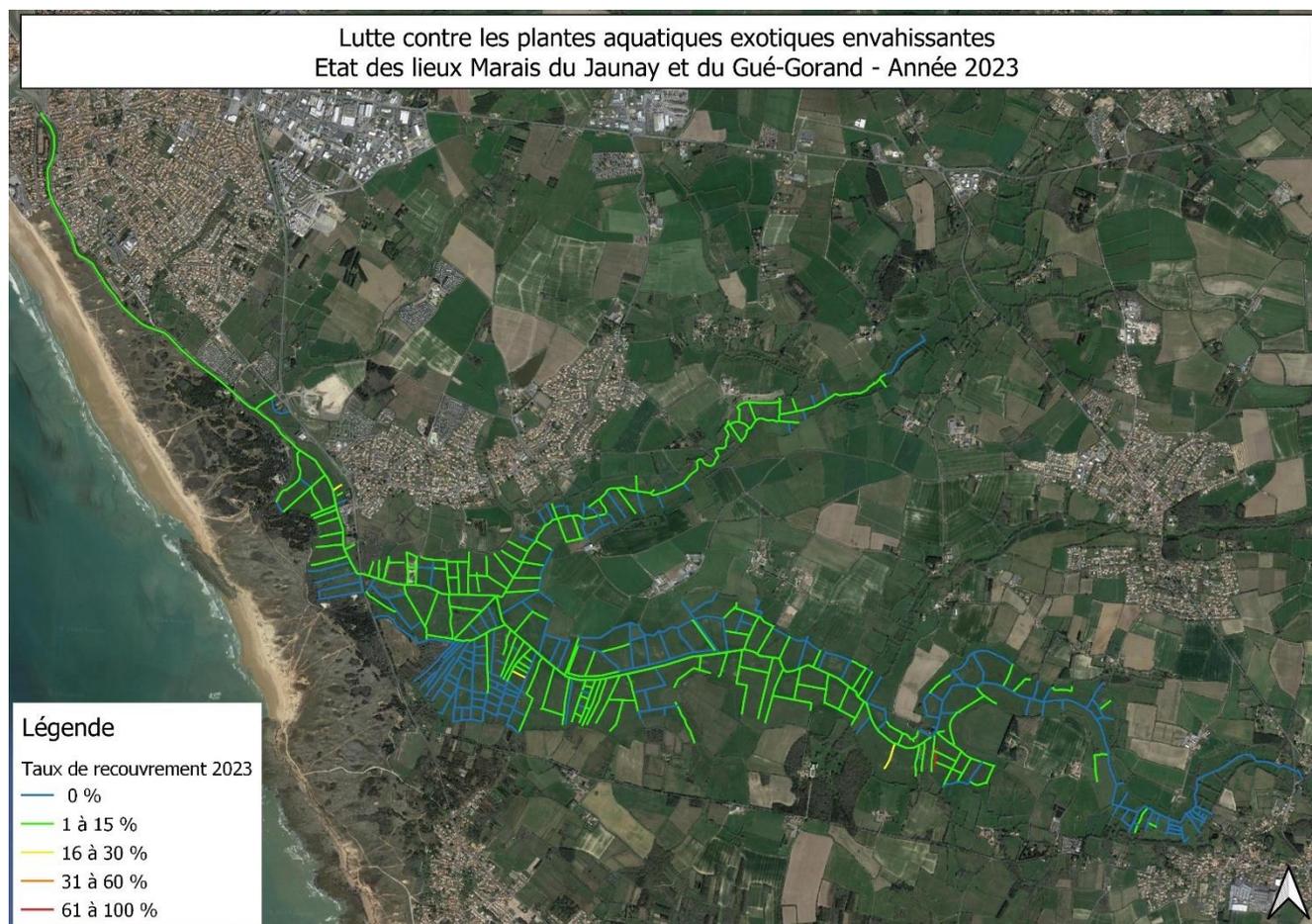
Depuis quelques années, le nombre de foyers augmente sur le territoire et une attention particulière est portée aux sites déjà connus et référencés par le Syndicat Mixte afin d'éviter une colonisation

croissante des marais et rivières du bassin versant. A noter que cinq sites ne présentaient plus de plantes envahissantes lors de la campagne de lutte contre les plantes envahissantes 2023.

1. LE MARAIS DU JAUNAY ET DU GUE-GORAND

1.1. ETAT DES LIEUX

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement par les plantes aquatiques exotiques envahissantes est effectué sur l'ensemble du marais du Jaunay et du Gué-Gorand.



| Taux de recouvrement | Nombre de fossés en 2022 | Nombre de fossés en 2023 | Evolution 2022 => 2023 |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| 0% | 183 | 185 | ↗ 2 |
| 1 à 15 % | 153 | 152 | ↘ 1 |
| 16 à 30 % | 1 | 3 | ↗ 2 |
| 31 à 60 % | 3 | 0 | ↘ 3 |
| 61 à 100 % | 1 | 1 | = |

Pour l'année 2023, le taux de recouvrement par la Jussie et le Myriophylle du Brésil est en baisse. Le nombre de fossés n'ayant plus de plantes est en légère hausse, ce qui confirme la tendance des deux dernières années avec un taux d'envahissement qui est en baisse ou qui se stabilise sur l'ensemble du marais.

Les fossés ayant un taux de colonisation de 1 à 15 % sont stables, montrant ainsi que certains secteurs présentent moins de plantes invasives. Le nombre de fossés ayant un taux de recouvrement entre 16 et 30 % augmente. Un seul fossé est concerné par un taux de recouvrement supérieur à 61 % de colonisation. Pour les rivières, la Jussie et le Myriophylle du Brésil n'ont été observés ni sur l'amont du Jaunay, ni sur l'amont du Gué-Gorand.

1.2. ARRACHAGE MANUEL

Pour lutter contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes, l'arrachage manuel a été effectué par l'équipe du Syndicat Mixte accompagnée de deux saisonniers pendant la saison estivale et d'une stagiaire. Le chantier de réinsertion ASFODEL a également œuvré sur l'ensemble des réseaux secondaires et tertiaires du marais.

Cette action s'est répartie en 3 passages durant la saison estivale :

- **1^{er} passage** : du 9 juin au 4 juillet 2023,
- **2^{ème} passage** : du 11 juillet au 25 juillet 2023,
- **3^{ème} passage** : du 8 août au 25 août 2023.

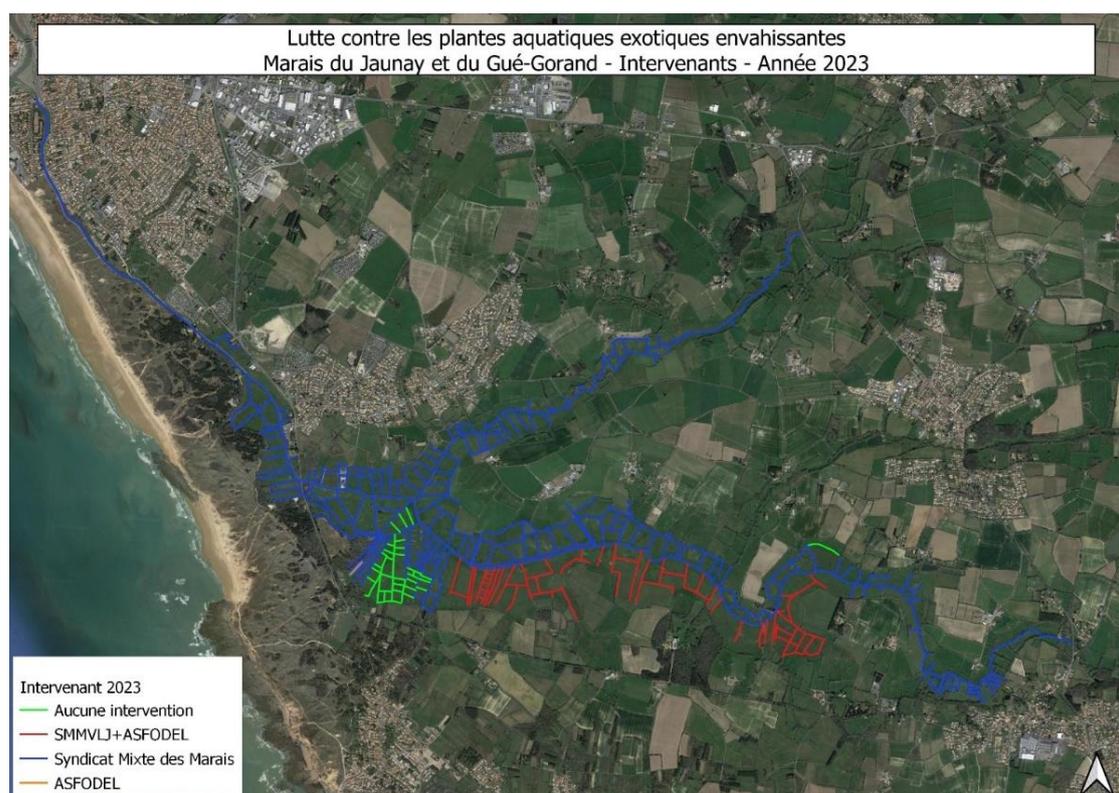
Toutes les plantes arrachées durant la campagne ont été déposées et épandues sur les parcelles situées aux abords des fossés.

L'arrachage manuel s'effectue en deux parties :

- **1^{ère} partie** : arrachage manuel par le Syndicat Mixte (SMMVLJ),
- **2^{ème} partie** : arrachage manuel par le Chantier de réinsertion ASFODEL.

| Année 2023 | | | |
|--------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| Acteur | Linéaire cumulé (m) | Durée totale (heures) | Nombre de sacs (100 L) |
| SMMVLJ | 157 766 | 195 | 154 |
| ASFODEL | 24 557 | 200 | 72 |
| TOTAL | 182 323 | 395 | 226 |

Une cartographie permet de représenter le linéaire de fossés arrachés par les différents intervenants :



En 2023, l'arrachage manuel a été réalisé sur un linéaire de 182 km alors qu'en 2022, il représentait 180 km, soit une différence de 2 km. Le temps total passé en 2022 était de 382 heures contre 395 heures en 2023, soit une augmentation de 13 heures.

Le volume extrait en 2022 était de 21 m³ alors que celui de 2023 est de 22,6 m³, soit une augmentation de 2 m³ par rapport à l'année précédente.

Depuis trois ans, le volume de plante a tendance à se stabiliser sur le marais du Jaunay et du Gué-Gorand. De nombreux fossés colonisés par la Jussie ou le Myriophylle du Brésil sont aujourd'hui en forte baisse ou sans la présence des deux plantes envahissantes.

La baisse des taux de recouvrement démontre que la dynamique de colonisation de ces deux plantes s'affaiblit. Les nombreux passages effectués depuis quelques années en amont de la saison estivale permettent de ralentir le développement des plantes et cassent la dynamique de colonisation des plantes. L'évolution croissante de la colonisation de l'Egeria densa peut engendrer également une compétition végétale qui limite le développement de la Jussie et du Myriophylle du Brésil.

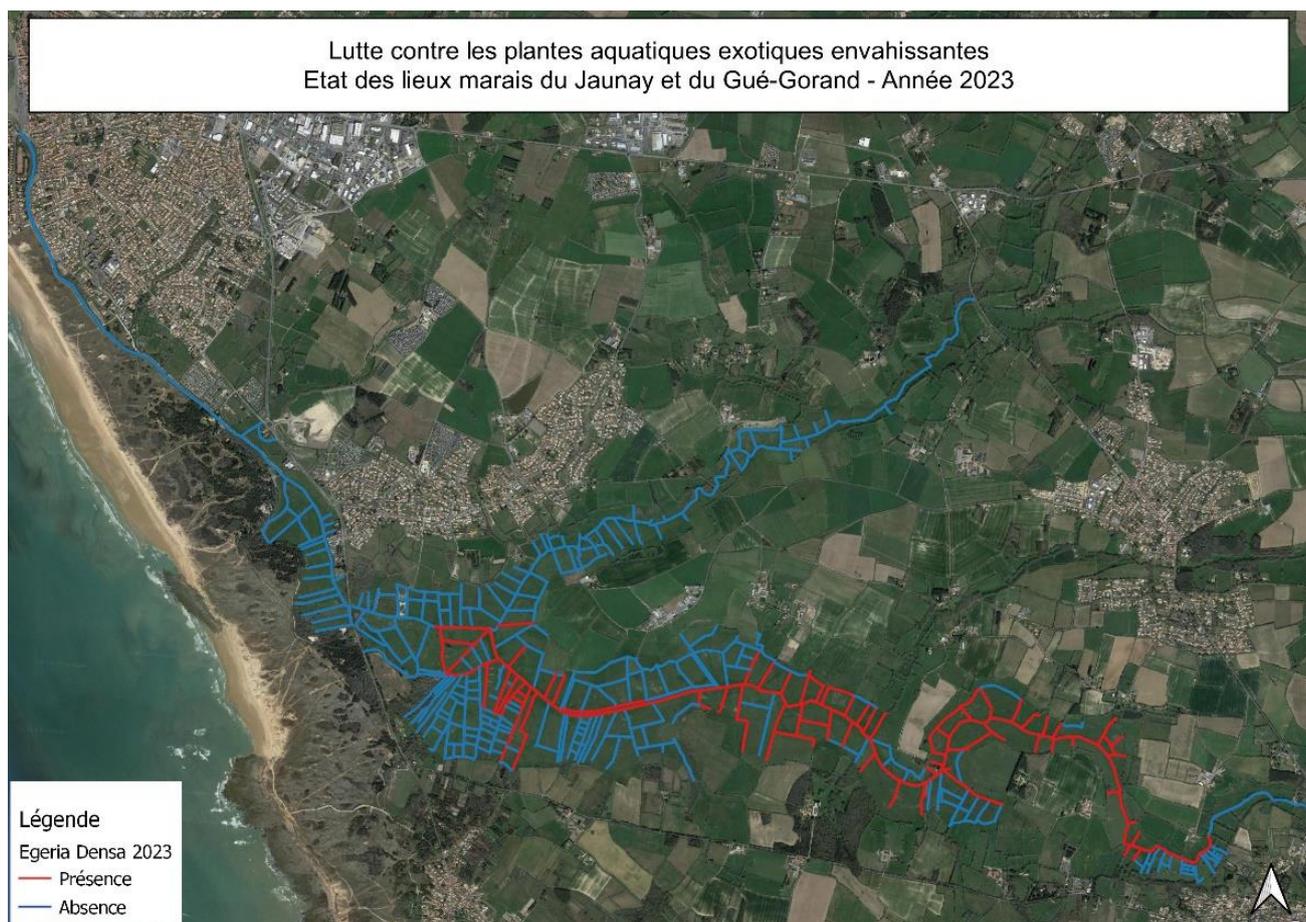
En 2023, trois passages sur le marais du Jaunay et du Gué-Gorand ont suffi à stabiliser le taux de colonisation des plantes.

1.3. POINT PARTICULIER SUR L'EGERIA Densa

Depuis 2007, le Syndicat Mixte a découvert à La Chaize-Giraud, au lieu-dit le Pont de la Chaize, sur la rivière le Jaunay, la présence d'Egeria densa.

Cette plante envahissante, très colonisatrice, étend son périmètre de colonisation annuellement.

Constatant cette progression, le Syndicat Mixte a mené, de 2007 à 2015, plusieurs campagnes d'arrachage manuel combinées avec l'installation de filets pour retenir et récupérer les éventuelles boutures d'Egeria densa mais sans résultats probants.



En effet, malgré la mise en place de ces actions, le périmètre de colonisation de l'Egeria densa n'a cessé de croître, démontrant l'inefficacité de la technique d'arrachage manuel. C'est pourquoi, depuis 2016, seul un état des lieux de la colonisation de l'Egeria densa est réalisé. Les conditions optimales de prospection n'étant pas

systématiquement réunies et vu le pouvoir de dispersion de la plante, un doute persiste quant à la localisation exacte de la plante et au nombre de fossés réellement colonisés.

En 2022, l'Egeria densa était recensée sur 56 fossés alors qu'en 2023, 75 fossés sont colonisés. Pour la partie rivière, 4,6 km étaient colonisés en 2022 alors qu'en 2023, la plante a été localisée sur 7 km. Une attention particulière sera portée en 2024 sur l'évolution de la colonisation de l'Egeria densa sur ce secteur.

2. LE MARAIS DE SOULLANS ET LE MARAIS DE SAINT-HILAIRE ET NOTRE-DAME-DE-RIEZ

2.1. ETAT DES LIEUX

Le Syndicat Mixte a procédé au suivi de quatorze sites sur ces secteurs dont deux nouveaux découverts en 2023.

10 sites sur Soullans :

- Le Cailleteau (262 m),
- La Maisonneuve (2,5 km),
- La chaussée de Soullans (2km) – Le Picou (2,2 km),
- Les Baconnières - La Rivière (1,8 km),
- Le Chep (2 km),
- Le Bois David (136 m),
- La Sauvagette (1,8 km),
- Le Bel Avenir (6,1 km),
- Belle Rive (nouveau site, 1,3 km),
- La Chaussée de Soullans (3 km) – Le Petit Pinier (nouveau site, 2 m).

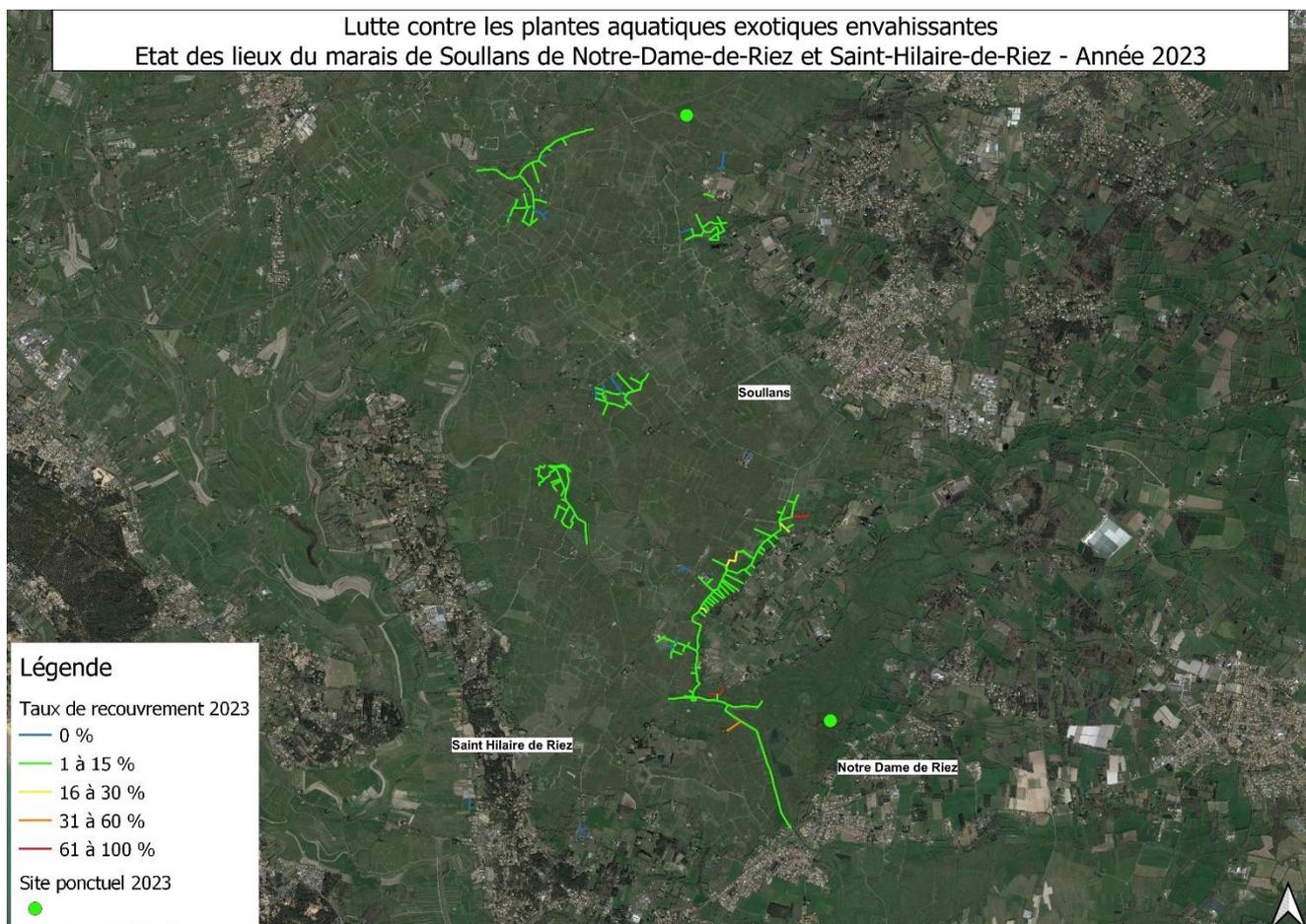
2 sites sur Saint-Hilaire-de-Riez :

- Le Guittard (3,5 km),
- Baisse (199 m).

2 sites sur Notre-Dame-de-Riez :

- Les Trois Fontaines (2 m),
- Ecours de l'Isle – Le Rivage (1,7 km).

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux du marais de Soullans de Notre-Dame-de-Riez et Saint-Hilaire-de-Riez - Année 2023



| Taux de recouvrement | Nombre de fossés en 2022 | Nombre de fossés en 2023 | Evolution 2022 => 2023 |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| 0% | 13 | 13 | ↗ 4 |
| 1 à 15 % | 76 | 117 | ↗ 41 |
| 16 à 30 % | 1 | 3 | ↗ 2 |
| 31 à 60 % | 1 | 1 | = |
| 61 à 100 % | 0 | 2 | ↗ 2 |

Comparativement à l'année 2022, le taux de recouvrement par la Jussiae a fortement augmenté sur l'ensemble des secteurs. Le nombre de fossés colonisés entre 1 et 15 % est en hausse avec 41 fossés en plus. Les fossés ayant un taux de colonisation de 16 à 30 % sont aussi en hausse, montrant ainsi l'augmentation de la présence de plantes invasives. Les fossés ayant un taux de recouvrement supérieur à 30 % augmentent aussi.

2.2. ARRACHAGE MANUEL

Pour la campagne 2023, 2 à 6 passages ont été réalisés sur l'ensemble des sites. Le volume total arraché s'élève à 13,6 m³ pour une durée de travail de 188 heures et un linéaire équivalent à 76 kilomètres.

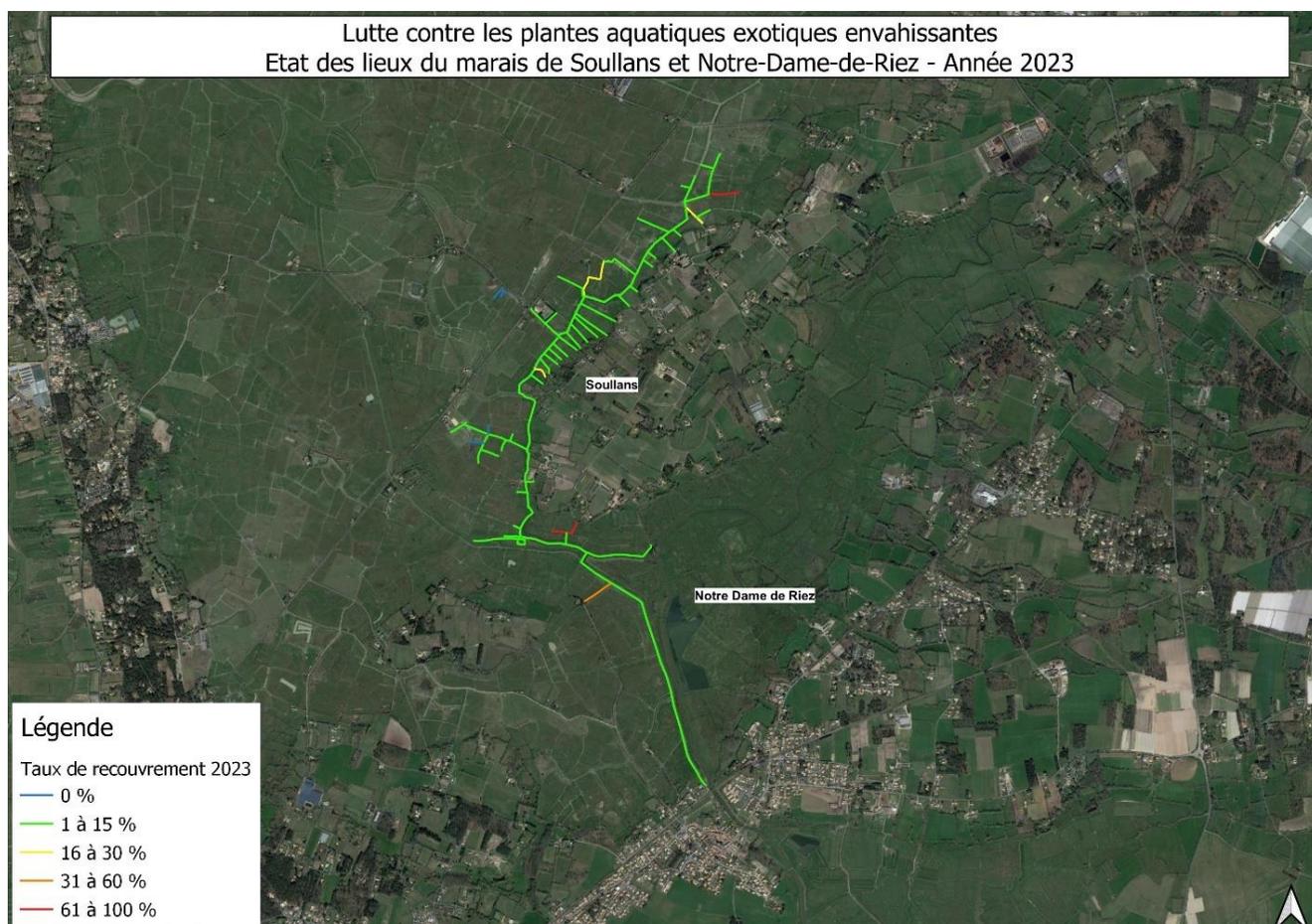
Le linéaire total de fossés colonisés sur l'ensemble des sites s'élève à 22 kilomètres.

| Année 2023 | | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------|
| Site | Linéaire cumulé (m) | Durée totale (heures) | Volume en litres |
| Le Cailleteau | 262 | 1 | 0 |
| La Maisonneuve | 6 000 | 9 | 231 |
| Le Picou | 8 000 | 19 | 641 |
| Les Baconnières | 5 000 | 18 | 764 |
| Le Chep | 6 000 | 17 | 1 314 |
| Le Bois David | 275 | 1 | 0 |
| La Sauvagette | 9 000 | 14 | 603 |
| Le Bel Avenir | 16 000 | 62 | 6 800 |
| Belle Rive | 1 500 | 18 | 2 500 |
| Le Petit Pinier | 3 500 | 3 | 10 |
| Le Guittard | 15 000 | 19 | 600 |
| Marais de Baisse | 199 | 0 | 0 |
| Les Trois Fontaines | 20 | 1 | 0 |
| Ecours de l'Isle | 5 060 | 6 | 140 |
| TOTAL | 75 816 | 188 | 13 603 |

2.3. POINT PARTICULIER SUR LA JUSSIE PEPLOÏDES

Depuis trois ans, la Jussie peploïdes a fait son apparition dans le marais de Soullans. Cette plante, se développant par bouturage et par graines, a tendance à évoluer très rapidement.

Localisée principalement sur la commune de Soullans aux lieux-dits « Le Chep » et « Le Bel Avenir », la plante continue d'étendre son périmètre de colonisation chaque année.



| Taux de recouvrement | Nombre de fossés en 2022 | Nombre de fossés en 2023 | Evolution 2022=> 2023 |
|----------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| 0% | 0 | 0 | ↗ = |
| 1 à 15 % | 7 | 28 | ↗ 21 |
| 16 à 30 % | 0 | 3 | ↘ 3 |
| 31 à 60 % | 1 | 0 | ↗ 0 |
| 61 à 100 % | 0 | 1 | ↗ 1 |

Pour l'année 2023, le taux de recouvrement de la Jussie est en forte hausse sur le site du Bel Avenir. Le nombre de fossés colonisé entre 1 et 15 % n'a fait qu'augmenter malgré les passages réalisés en arrachage manuel. De plus, lors du dernier passage, un fossé recouvert à plus de 60 % a été découvert sur le site.

Les conditions climatiques relativement chaudes de la saison estivale ont permis à la plante de proliférer rapidement grâce à son système de dispersion par graines. Les niveaux d'eau dégressifs du marais permettent aux boutures et aux graines de s'installer rapidement sur les fonds de fossés avant de devenir assec.

La plante se retrouvant sur un milieu sec devient terrestre et les nombreux herbiers, devenus traçants, mêlés à la végétation dense compliquent le travail d'état des lieux et d'arrachage pour les agents, notamment sur les premiers stades de reconnaissance de la Jussie.

Six passages ont été réalisés en arrachage manuel sur le site du Bel Avenir. Malgré ces nombreuses interventions, la Jussie continue sa colonisation et la plante a été découverte sur plusieurs fossés situés en aval du site.

2.4. CANAL DE SOULLANS ET ÉCOURS DE L'ISLE

ETAT DES LIEUX

Pour l'année 2023, l'état des lieux démontre que la Jussie peplioïdes a élargi son périmètre de colonisation. Le canal de Soullans a un taux de recouvrement qui se situe de 1 à 15 % pour un linéaire colonisé qui s'élève à 3 204 m. En ce qui concerne l'écours de l'Isle situé en aval du secteur colonisé par la plante, la totalité de son linéaire est envahi, soit 1 686 m.



ARRACHAGE MANUEL

L'arrachage manuel a été réalisé en bateau et à pied par les agents du Syndicat Mixte et un saisonnier.

Neuf passages ont été effectués sur le canal de Soullans pour un linéaire total arraché de 6,4 km et un linéaire complémentaire prospecté de 3 km. La durée de travail est équivalente à 35 heures pour un volume de plantes extrait de 2,1 m³.

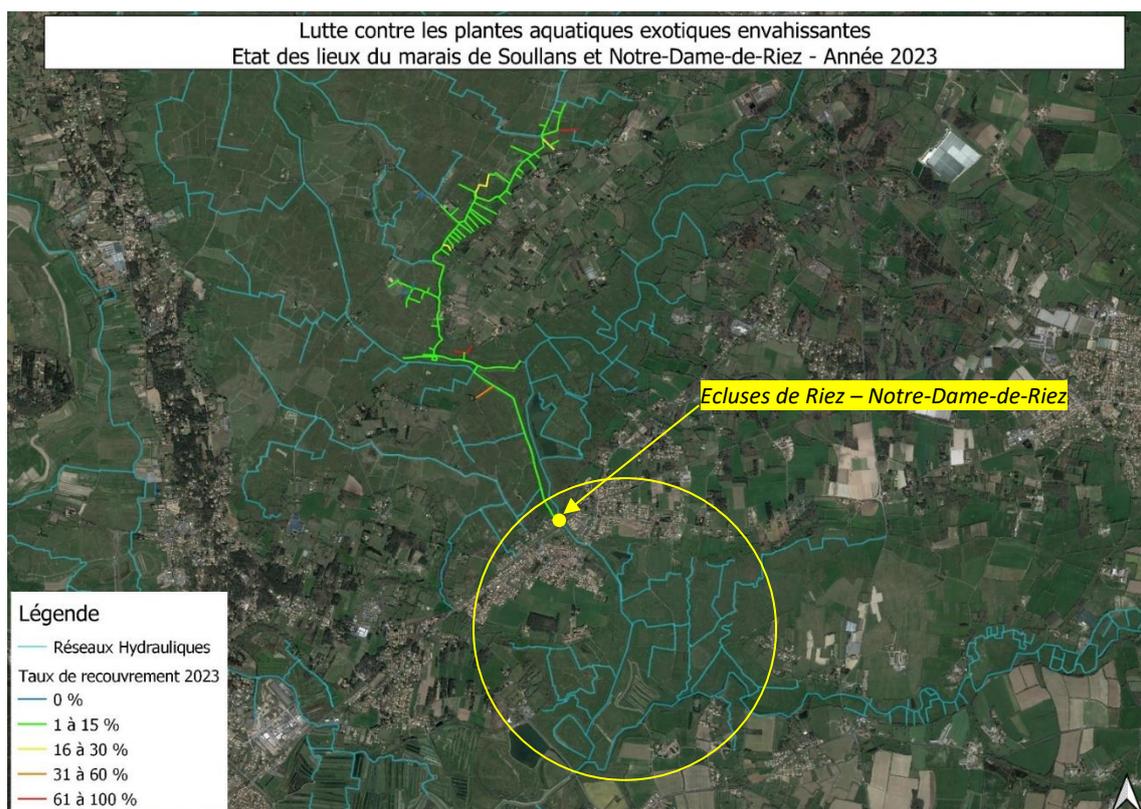
Trois passages ont été mis en oeuvre sur l'écours de l'Isle représentant un linéaire total arraché de 5 km. La durée de travail est de 6 heures pour un volume de plantes extrait équivalent à 140 litres.

Sur ces deux sites, les herbiers et les nombreuses boutures de Jussie, très éparées et souvent transportées par le débit naturel du canal de Soullans et par les courants créés par la réalimentation en eau du marais de Soullans ou lors des inondations, permettent à la Jussie d'augmenter son périmètre de colonisation.

Les niveaux d'eau dégressifs du marais facilitent l'implantation de la Jussie. Les nombreuses boutures ou graines transportées et déposées dans les fonds de fossés permettent à la plante de devenir traçante et terrestre ce qui ne facilite pas son enlèvement.

Les protections de berge avec pieux et géogrille disposées le long de l'écours de l'Isle facilitent la fixation de la Jussie et le développement de nombreux herbiers difficiles à arracher.

Malgré les suivis et les états des lieux mis en place sur les deux sites, la Jussie continue sa progression et risque de coloniser les marais situés en aval des écluses de Riez. Une attention particulière sera portée à ce secteur afin de limiter l'implantation de la Jussie sur la partie aval.



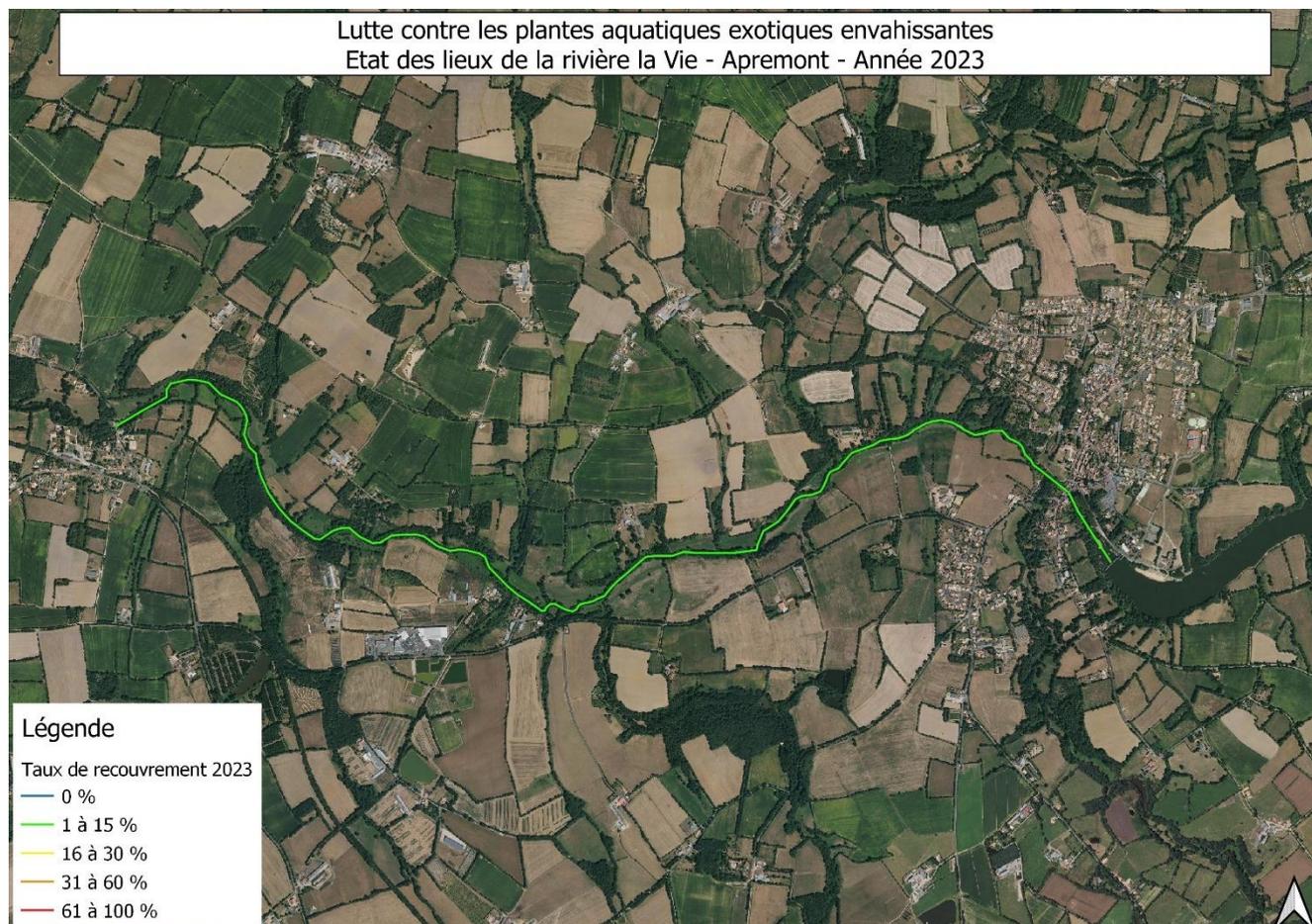
Malgré les passages répétés sur ce secteur, le Syndicat Mixte craint que la Jussie ne franchisse les écluses de Riez pour arriver dans le marais du barrage des Vallées. Un état des lieux et plusieurs suivis seront mis en oeuvre en 2024.

3. LES COURS D'EAU

3.1. RIVIERE LA VIE - APREMONT

ETAT DES LIEUX

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement des plantes aquatiques exotiques envahissantes est effectué sur la rivière la Vie.



Pour l'année 2023, le taux de recouvrement de la Jussie reste globalement le même qu'en 2022 avec une légère baisse de la colonisation sur la partie située au pied du barrage d'Apremont qui passe en dessous des 16 % de colonisation.

Cependant, le linéaire envahi a fortement augmenté passant de 2 840 m en 2022 à 5 792 m en 2023, soit une augmentation de 2 952 m.

ARRACHAGE MANUEL

Une campagne d'arrachage manuel a été mise en œuvre durant la période estivale par les agents du Syndicat Mixte avec l'aide de deux saisonniers et une stagiaire. Cinq passages ont été effectués en arrachage manuel représentant un linéaire total arraché de 16 km et un linéaire supplémentaire prospecté de 10 km.

Le volume extrait en 2022 était de 9,8 m³ alors qu'en 2023 il est de 4,2 m³, soit une baisse de 5,6 m³ entre les deux années. Le temps passé en 2022 était de 121 heures contre 61 heures en 2023.

| Année | Acteur | Linéaire (km) | Durée de travail (heures) | Volume (Litres) | Action |
|--------------|--------|---------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|
| 2022 | SMMVLJ | 17 | 121 | 9 800 | Arrachage manuel et suivis |
| 2023 | SMMVLJ | 26 | 61 | 4 200 | Arrachage manuel et suivis |
| Total | | 43 | 182 | 14 000 | |

Sur ce site, la Jussie était présente sous forme de petits herbiers très dispersés des deux côtés de la rivière, notamment sur la partie située en aval du château d'Apremont. La rivière ayant toujours un débit constant, de nombreuses boutures ont été transportées vers l'aval du cours d'eau, ce qui n'a pas facilité le travail de récupération et d'enlèvement de la plante. Les herbiers et les nombreuses boutures ont permis à la Jussie de coloniser la partie aval de la rivière jusqu'au moulin de Dolbeau

Le volume extrait en 2023 est divisé par deux par rapport à 2022, ce qui prouve que l'arrachage manuel et les suivis réalisés régulièrement permettent de réduire le volume de plante. Tous les résidus des plantes arrachées ont été épandus directement sur site et brûlés par le soleil.



Malgré les opérations d'arrachage, la situation reste inquiétante. La Jussie, par son système de dispersion et d'adaptation, profite des conditions morphologiques du cours d'eau pour se fixer et se développer et ainsi continuer à augmenter son périmètre de colonisation. Le réseau hydraulique important situé en aval en zone de marais, risque de se retrouver colonisé dans les prochaines années.

Des suivis et des états des lieux ont été effectués sur la partie aval de la chaussée de Dolbeau jusqu'au barrage de Vallées situé en aval du secteur colonisé et aucune plante n'a été observée en 2023.

Une attention particulière sera portée à ce site afin d'éviter une colonisation totale des marais et de la rivière situés en aval.

3.2. RIVIERE LA VIE – LE POIRÉ-SUR-VIE

ETAT DES LIEUX

En juin 2018, le Syndicat Mixte a découvert la présence de la Jussie sur la rivière la Vie au niveau du lieu-dit La Roussetière au Poiré-sur-Vie, à proximité d'un passage à gué. Chaque année, un état des lieux précis du linéaire de la rivière colonisée est effectué.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux de la rivière la Vie - Le Poiré sur Vie - Année 2023



Une campagne d'arrachage manuel a été effectuée par les agents et les saisonniers du Syndicat Mixte. En 2023, le linéaire total prospecté s'élève à 6,6 km et aucune plante n'a été recensée. Le suivi et l'état des lieux ont été effectués sur les parties amont et aval du secteur qui était colonisé.

| Année | Linéaire (km) | Durée de travail (heures) | Volume (litres) | Action |
|--------------|---------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|
| 2018 | 12 | 43 | 1 000 | Arrachage manuel et suivis |
| 2019 | 20 | 59 | 55 | Arrachage manuel et suivis |
| 2020 | 13 | 33 | 50 | Arrachage manuel et suivis |
| 2021 | 14 | 12 | 10 | Arrachage manuel et suivis |
| 2022 | 0 | 1 | 1 | Arrachage manuel et suivi |
| 2023 | 7 | 20 | 0 | Etat des lieux et suivi |
| Total | 66 | 168 | 1 116 | |

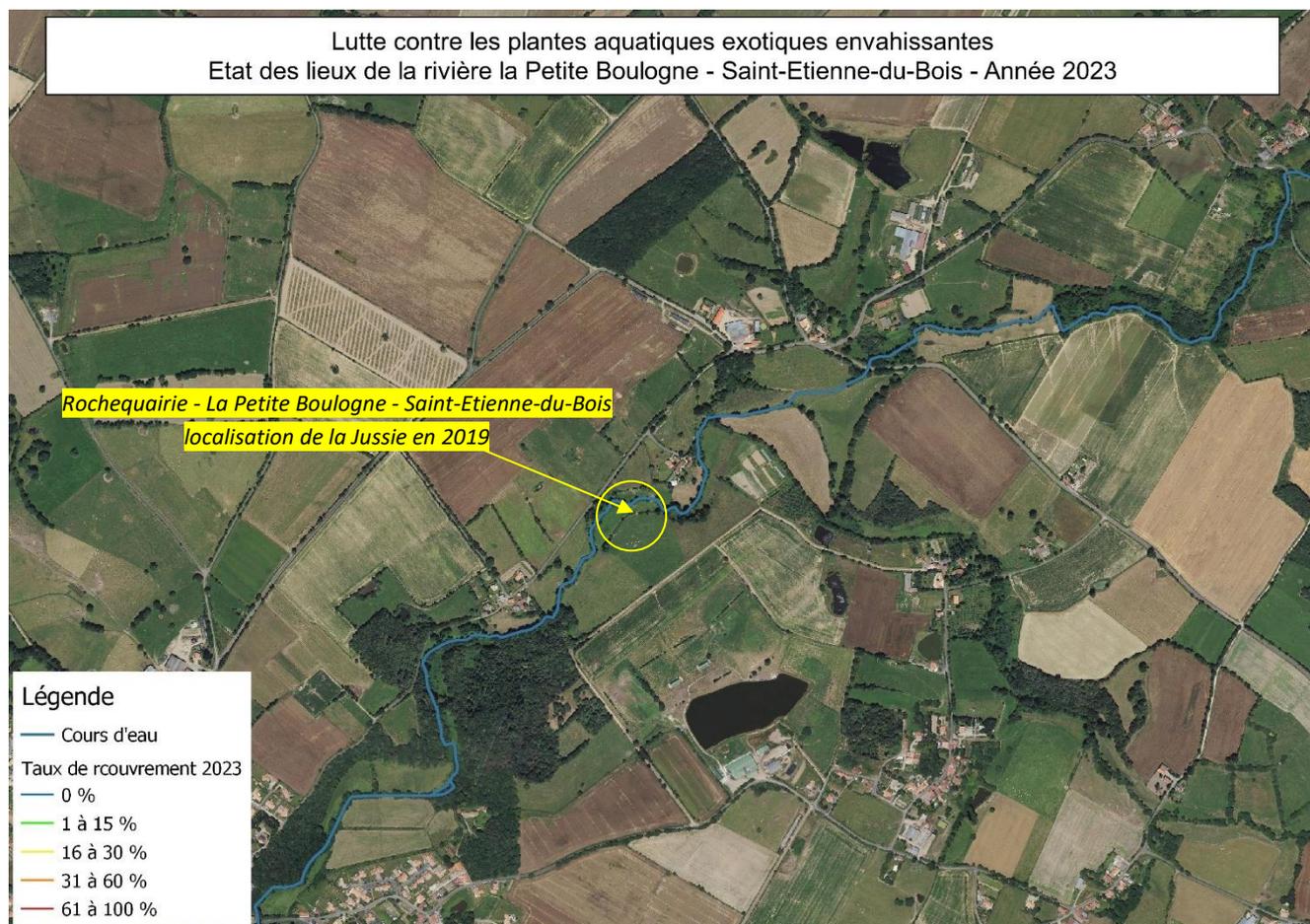
Depuis deux ans, le Syndicat Mixte obtenait des résultats significatifs et positifs. Les suivis et les campagnes d'arrachage manuel répétés ont permis de maîtriser la plante. Un suivi sera mis en place sur ce secteur en 2024 afin de confirmer les résultats obtenus en 2023.

3.3. RIVIERE LA PETITE BOULOGNE

ETAT DES LIEUX

En 2019, lors d'un chantier pour l'entretien de la végétation à Saint-Etienne-du-Bois, le Syndicat Mixte a découvert la présence de la Jussie sur la rivière la Petite Boulogne. Chaque année, un état des lieux de la station située sur la rivière est effectué.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux de la rivière la Petite Boulogne - Saint-Etienne-du-Bois - Année 2023



La portion de rivière où la Jussie était présente en 2019 a été prospectée et aucune plante n'a été observée en 2023. Un suivi sera effectué sur ce secteur en 2024 afin de confirmer les résultats obtenus en 2023.

3.4. RIVIERE LE GUÉ-GORAND

ETAT DES LIEUX

Depuis 2010, le lac du Gué-Gorand est colonisé par la Jussie. De nombreuses actions ont été mises en place pour maîtriser et contenir la plante. Cependant, lors des fortes pluviométries et par effet de surverse, des boutures de Jussie ont pu s'échapper et ainsi se retrouver dans la rivière située en aval du lac.

En 2019, le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération avait informé le Syndicat Mixte de la présence de la Jussie sur la rivière du Gué-Gorand. Lors d'une visite de terrain, la Jussie avait été localisée en aval du barrage du Gué-Gorand. Depuis, le Syndicat Mixte effectue chaque année un état des lieux.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux rivière du Gué-Gorand - Saint Révérend - Année 2023



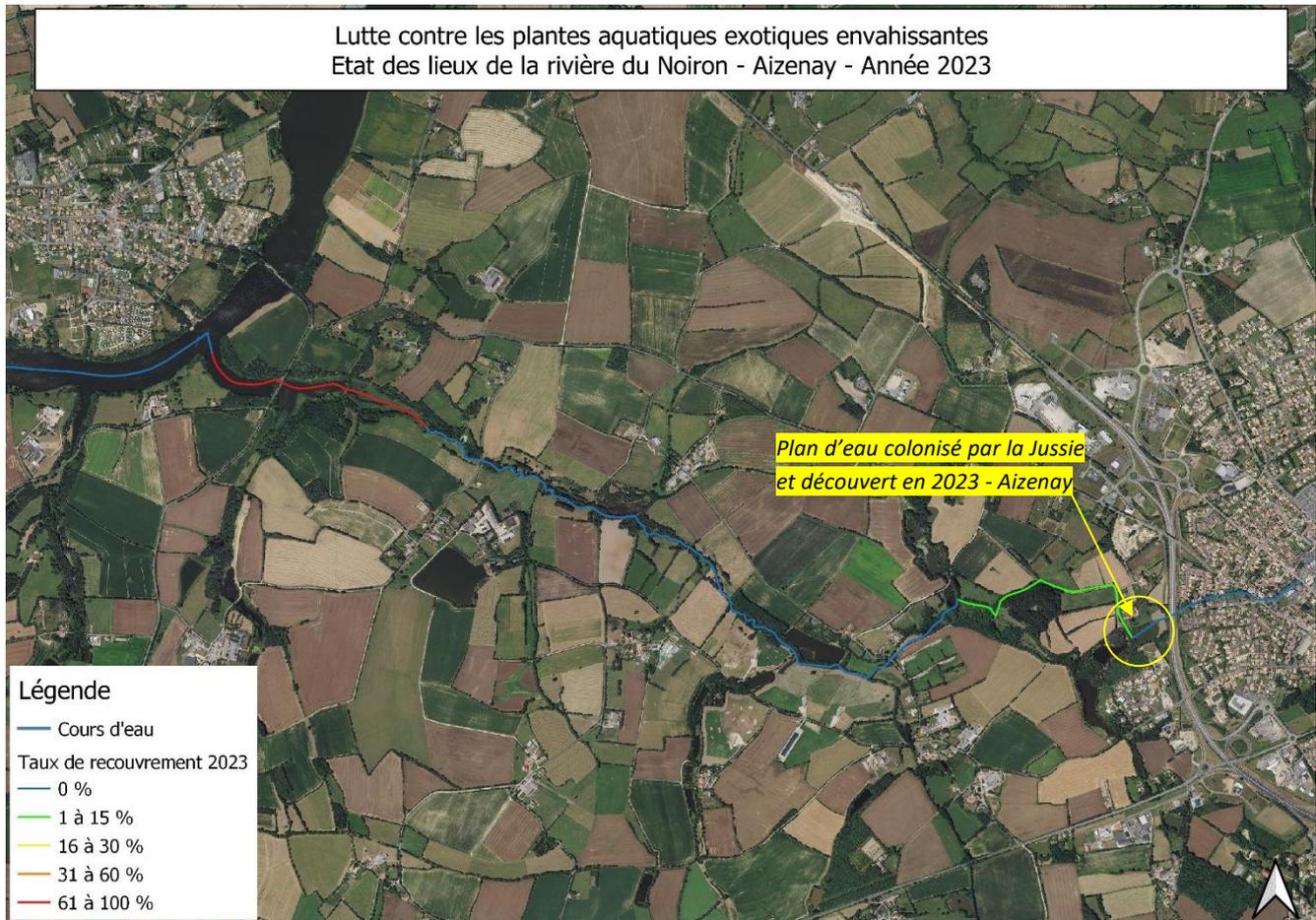
En 2023, le Syndicat Mixte a procédé à un nouvel état des lieux sur un linéaire total prospecté de 1 km et aucune bouture de Jussie n'a été observée. Ce site fera l'objet d'un suivi annuel afin d'éviter une colonisation de la rivière et des marais situés en aval.

3.5. RIVIERE LE NOIRON – AIZENAY

ETAT DES LIEUX

En octobre 2023, la Fédération de Vendée pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a alerté le Syndicat Mixte sur la présence de la Jussie dans le cours d'eau du Noiron au niveau du barrage d'Apremont. Dès lors, les agents du Syndicat Mixte ont procédé à un état des lieux complet du cours d'eau.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux de la rivière du Noiron - Aizenay - Année 2023



Pour l'année 2023, l'état des lieux démontre que 2 198 m de cours d'eau sont colonisés et divisés en deux portions. La première partie du cours d'eau a un taux de recouvrement se situant entre 1 à 15 % pour un linéaire envahi de 1 084 m. Pour la deuxième portion, le taux de recouvrement se situe de 61 à 100 % pour un linéaire colonisé de 1 114 m, comprenant une grande partie dans le lac d'Aprémont.

Lors de l'état des lieux, un plan d'eau colonisé par la Jussie a été découvert sur le secteur amont. Il est probablement la source de dissémination de la plante dans le cours d'eau et le barrage d'Aprémont. Le Syndicat Mixte rencontrera le propriétaire en 2024 pour le sensibiliser et ainsi éviter la dispersion de la plante.

ARRACHAGE MANUEL

Un suivi et une campagne d'arrachage manuel ont été réalisés par les agents du Syndicat Mixte et un saisonnier. En 2023, seule une portion a été effectuée en arrachage manuel représentant 1 517 m pour une durée de travail équivalente à 4 heures et un volume de plantes arrachées de 300 litres. Le linéaire total arraché et prospecté s'élève à 7,5 km pour une durée de travail de 13 heures.

La première portion située en amont est faiblement colonisée avec la présence d'un herbier principal et quelques boutures très éparses. La deuxième portion située en aval fait partie intégrante du barrage d'Aprémont. Elle est plus fortement colonisée avec de nombreux herbiers de tailles importantes et déposés de chaque côté du lit mineur du cours d'eau.

Sur ce secteur, Vendée-Eau, propriétaire du site, doit mettre en place en 2024 un programme d'actions afin de limiter la colonisation de la Jussie sur le lac et la rivière situés en aval. Le Syndicat Mixte poursuivra les opérations de gestion et effectuera les suivis et les états des lieux sur ce site en 2024.

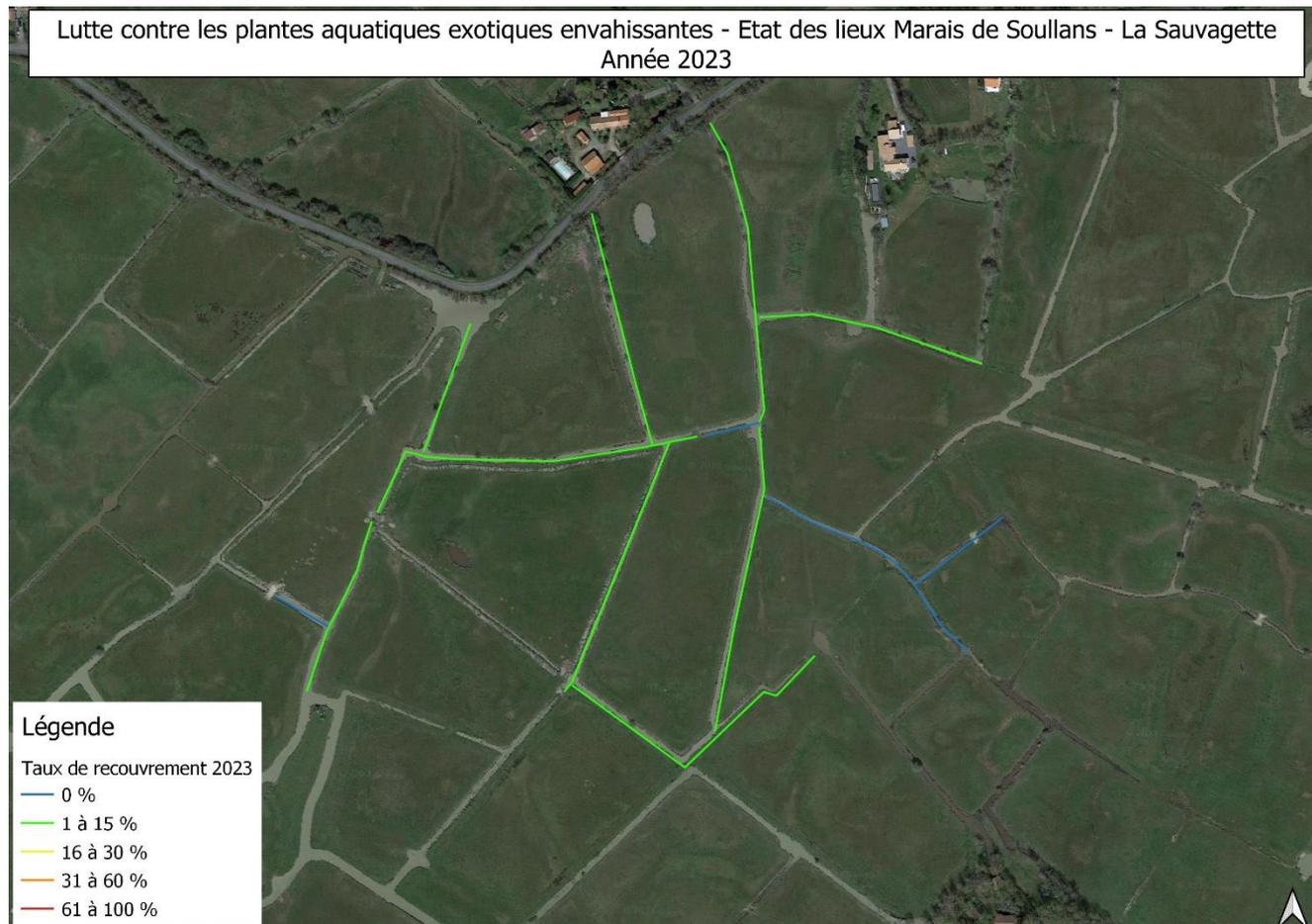
C. PLAN DE GESTION 2023 – MARAIS DE SOULLANS

Dans le cadre du plan de gestion élaboré par le Syndicat Mixte, les premiers travaux de restauration des milieux ont été mis en œuvre en 2023. Trois sites situés sur la commune de Soullans (La Sauvagette, Les Baconnières et la Perouelle) ont fait l'objet d'un programme d'actions visant à favoriser la résilience des milieux avec l'objectif de limiter l'implantation des espèces invasives.

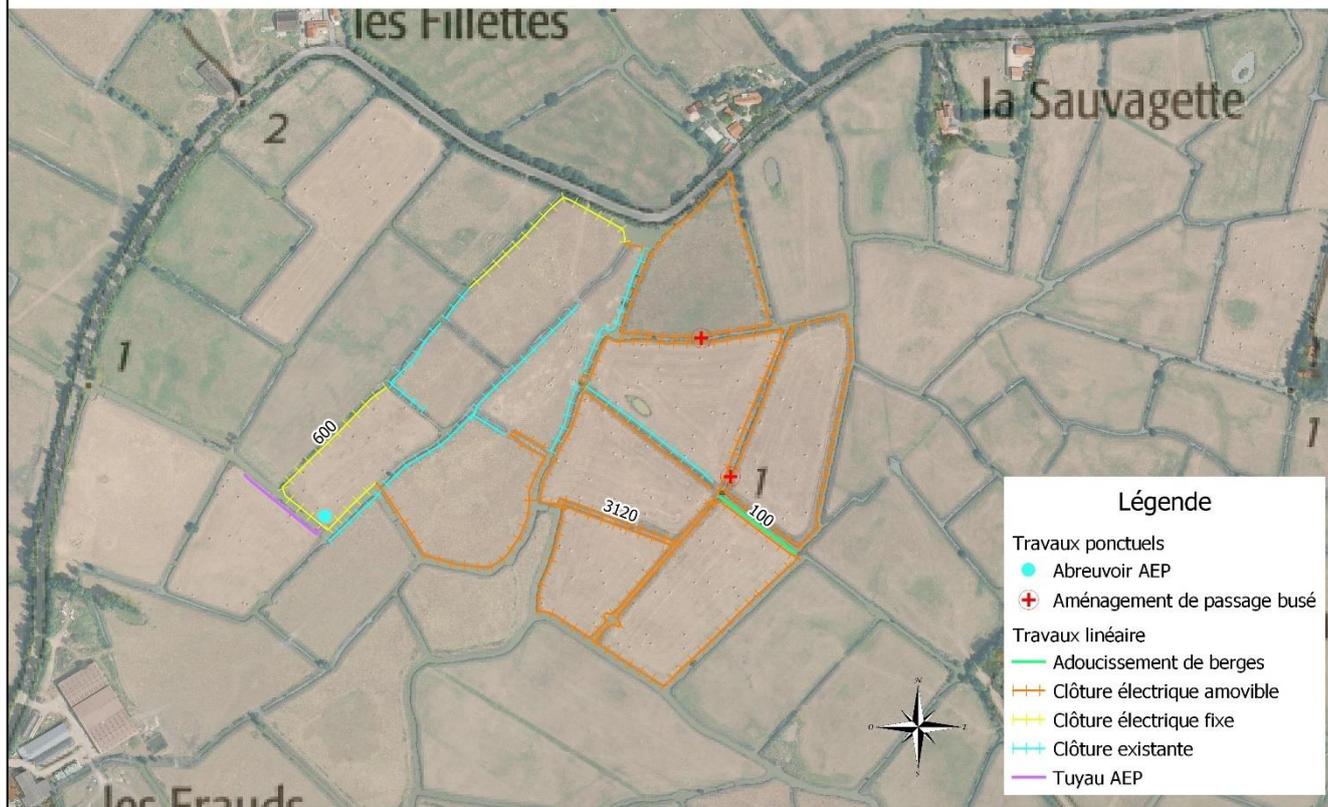
1. LA SAUVAGETTE

1.1. ETAT DES LIEUX

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement des plantes aquatiques exotiques envahissantes par fossé est effectué sur l'ensemble des fossés.



1.2. TRAVAUX REALISÉS



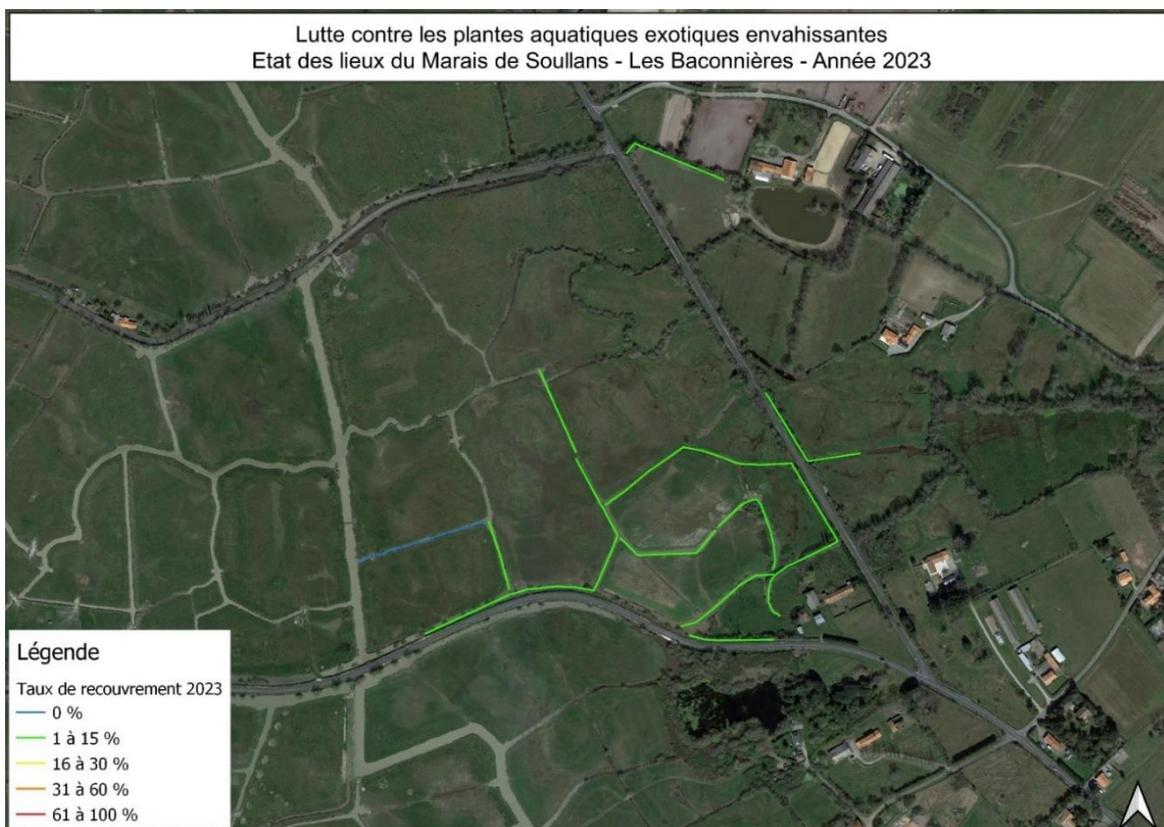
| Action envisagée | Rappel des objectifs | Secteur cible | Quantité |
|---|--|---|--------------------------------------|
| Arrachage manuel | <ul style="list-style-type: none"> limiter la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes développer les habitats de berges | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 462 ml |
| Régulation des rongeurs aquatiques envahissants | <ul style="list-style-type: none"> favoriser le développement de la biodiversité améliorer la qualité de l'eau limiter le bouturage | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 9 000 ml |
| Abreuvoirs et clôtures | <ul style="list-style-type: none"> développer les habitats de berges améliorer la qualité de l'eau | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 3 180 ml de clôtures 1 bassin AEP |
| Adoucissement de berges | <ul style="list-style-type: none"> développer les habitats de berges | Réseau hydraulique tertiaire | 100 ml |
| Rétablissement des connexions ou passages busés | <ul style="list-style-type: none"> améliorer la qualité de l'eau maintien de la fonction hydraulique | Réseau hydraulique tertiaire | 2 unités |
| Sensibilisation et formation des exploitants agricoles | <ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les acteurs | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 forfait |



2. LES BACONNIERES

2.1. ETAT DES LIEUX

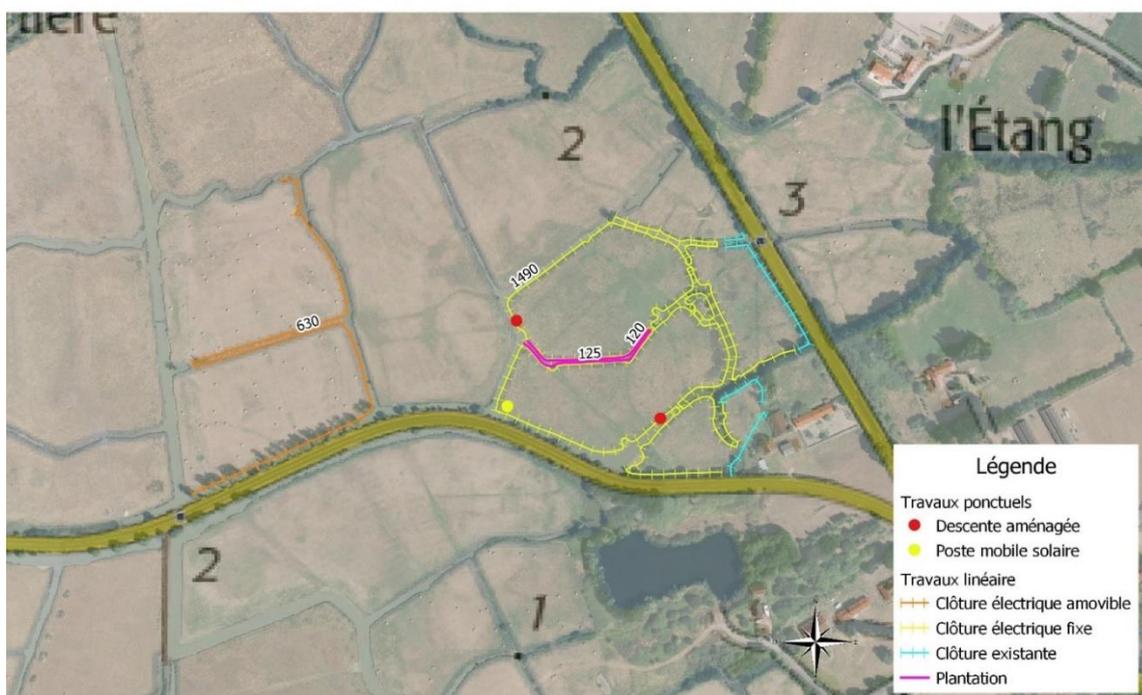
Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement des plantes aquatiques exotiques envahissantes par fossé est effectué sur l'ensemble des fossés.



2.2. TRAVAUX REALISÉS



PLAN DE GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES MARAIS DE SOULLANS ET DES ROUCHES - LES BACONNIERES



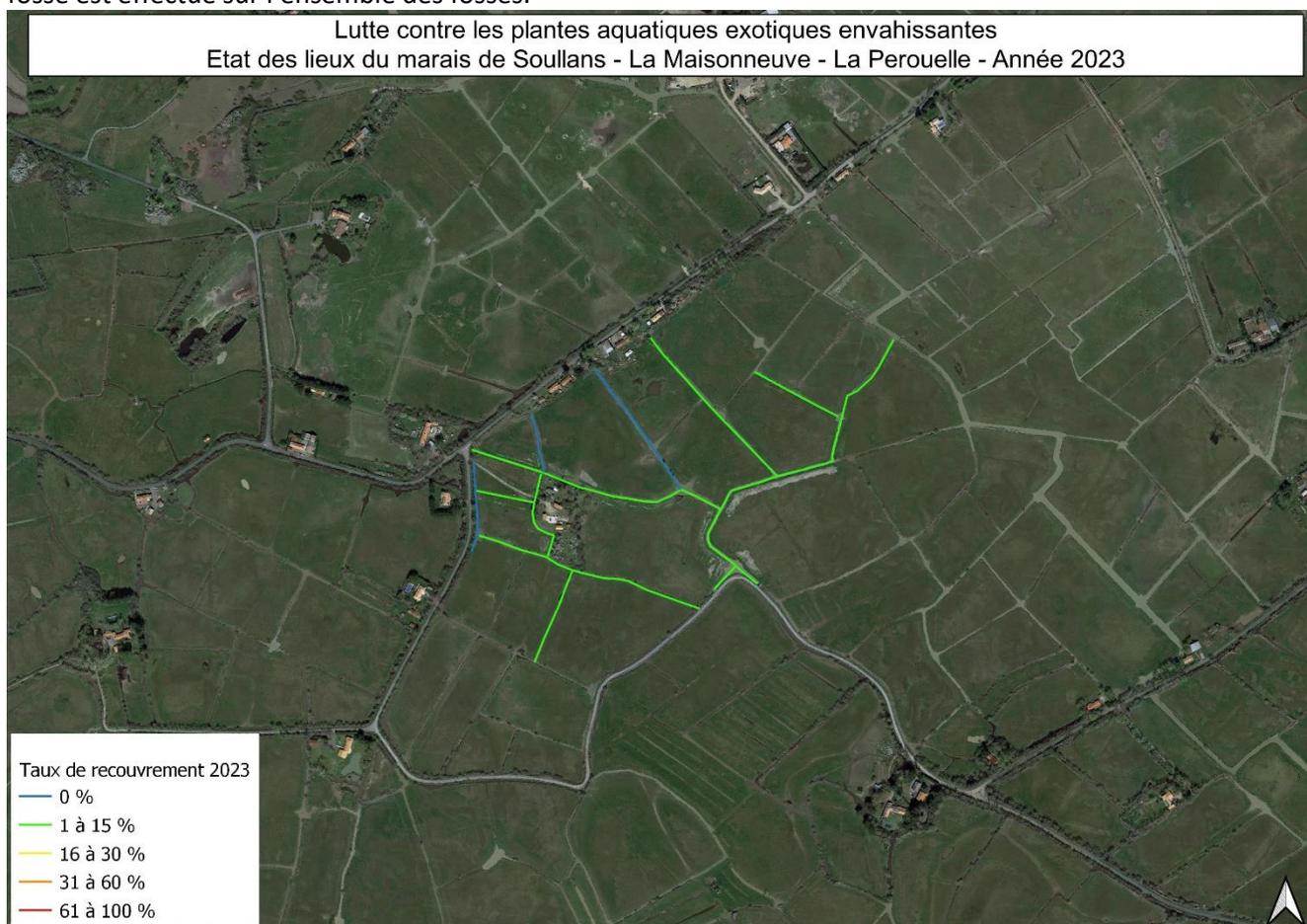
| Action envisagée | Rappel des objectifs | Secteur cible | Quantité |
|---|--|---|-----------------------|
| Abreuvoirs et clôtures | • développer les habitats de berges | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 2 120 ml de clôtures |
| | • améliorer la qualité de l'eau | | 2 descentes aménagées |
| Plantation d'hélophytes | • développer les habitats de berges | Réseau hydraulique tertiaire | 245 ml |
| Arrachage manuel | • limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes • développer les habitats de berges | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 150 ml |
| Régulation des rongeurs aquatiques envahissants | • favoriser le développement de la biodiversité • améliorer la qualité de l'eau • limiter le bouturage | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 6 000 ml |
| Sensibilisation et formation des exploitants agricoles | • sensibiliser les acteurs | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 forfait |



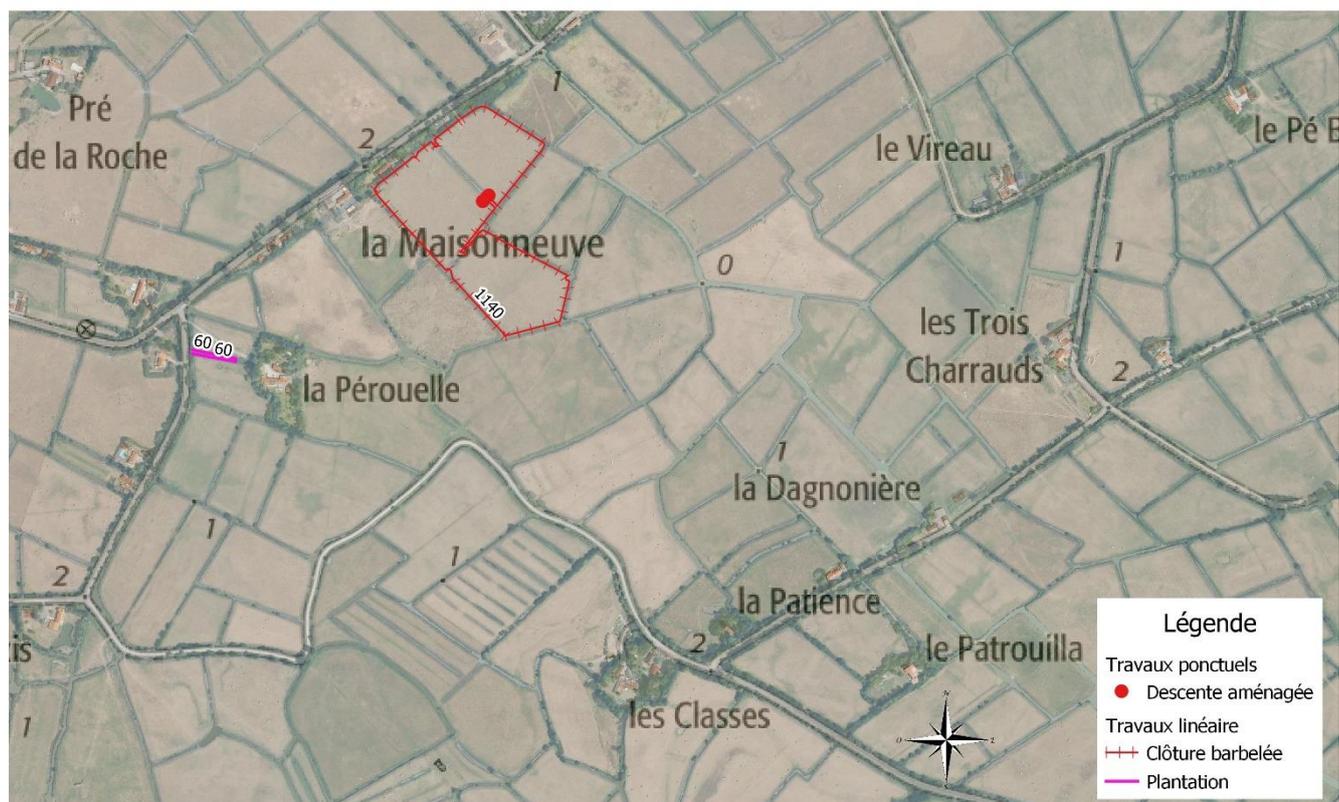
3. LA PEROUELLE

3.1. ETAT DES LIEUX

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement des plantes aquatiques exotiques envahissantes par fossé est effectué sur l'ensemble des fossés.



3.2. TRAVAUX REALISÉS



| Action envisagée | Rappel des objectifs | Secteur cible | Quantité |
|---|--|---|---|
| Abreuvoirs et clôtures | <ul style="list-style-type: none"> développer les habitats de berges améliorer la qualité de l'eau | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 140 ml de clôtures 2 descentes aménagées |
| Plantation | <ul style="list-style-type: none"> développer les habitats de berges | Réseau hydraulique tertiaire | 120 ml |
| Arrachage manuel | <ul style="list-style-type: none"> limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes développer les habitats de berges | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 462 ml |
| Régulation des rongeurs aquatiques envahissants | <ul style="list-style-type: none"> favoriser le développement de la biodiversité améliorer la qualité de l'eau limiter le bouturage | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 9 000 ml |
| Sensibilisation et formation des exploitants agricoles | <ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les acteurs | Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires | 1 forfait |

